

GUERRE AU TERRORISME

La Justice n'a pas trouvé d'agent d'Al Qaïda en Europe



Les médias se font régulièrement l'écho de l'arrestation en Europe de membres d'Al Qaïda, créditant ainsi la théorie états-unienne du complot islamique mondial. Cependant les tribunaux rejettent, affaire après affaire, les accusations d'appartenance à une organisation terroriste globale. Ils ne prononcent de condamnation que pour des délits de droit commun ou pour des projets criminels sans lien avec Al Qaïda. En pratique, les poursuites antiterroristes apparaissent comme un moyen détourné de criminaliser les opposants de gouvernements arabes amis tout en donnant des gages de bonne conduite idéologique à Washington.

page 2

Venezuela : le mensonge médiatique

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

L'échec du référendum révocatoire est un plébiscite pour le président Chavez et un camouflet pour la CIA. En retour, la campagne de presse contre la démocratie vénézuélienne se déchaîne autour de trois thèmes : pour Enrique ter Horst les élections auraient été truquées, pour Thor L. Halvorsen les partisans de Chavez recourraient au meurtre et pour Alexandre Adler le populisme de Chavez ne serait qu'une impasse démagogique.

page 10

REPÈRE : 19 AOÛT 1953

Les USA « récupèrent leur pétrole » en Iran

Le Premier ministre d'Iran, en 1951, le nationaliste Mohammed Mossadegh décrète la nationalisation des puits de pétrole contrôlés par BP. Churchill riposte en faisant bloquer les ports iraniens par la marine anglaise. Peine perdue, Mossadegh est re-élu en 1952. Eisenhower accorde alors un budget de 1 million de dollars à la CIA pour « éliminer le problème Mossadegh et récupérer notre pétrole ». Manipulation de la presse, faux attentats communistes, pressions politiques... tout est mis en œuvre pour déstabiliser le pays. La CIA s'appuie sur le Shah, Mossadegh riposte en proclamant la République. Les manifestations entre pro- et anti-monarchistes dégénèrent. Le 19 août 1952, la CIA lance « l'opération Ajax » : 6000 figurants rémunérés marchent sur le palais présidentiel. Acculé, Mossadegh se rend et est jeté en prison, où il mourra en 1967. Le Shah est ramené d'exil par les USA qui lui imposent comme Premier ministre le général nazi Fazlollah Zahédi, tout juste sorti des geôles britanniques. Ce dernier met en place une terrible police politique, la Savak, sur le modèle de la Gestapo, et laisse les Anglo-états-uniens « récupérer leur » pétrole. ■



« QUI VEUT NOYER SON CHIEN DIT QU'IL EST MEMBRE D'AL QAÏDA » (PROVERBE ARABE)

Le gouvernement pakistanais a publié, le 18 août 2004, un avis de récompense pour toute information permettant l'arrestation des six terroristes les plus recherchés du pays : 5 millions de roupies (86 000 \$) pour Omar Aqdas, Qari Ahsan et Mansour ; 10 millions de roupies (172 000 \$) pour Mutee-ur-Rehman et 20 millions de roupies (345 000 \$) pour Abu Faraj et Amjad Hussein. Ces six individus sont accusés d'être membres d'Al Qaïda et Abu Faraj est même désigné comme le nouveau n°3 de l'organisation. Cependant, on observe que les prétendus n°1 et 2 d'Al Qaïda, réputés cachés au Pakistan, Oussama Ben Laden et Ayman al-Zawari, ne figurent pas sur la liste. À l'inverse aucun des six suspects recherchés au Pakistan ne figure sur la liste des 21 terroristes les plus recherchés publiée par le FBI, qui semble donc ignorer le nouvel organigramme supposé d'Al Qaïda. En réalité, la liste pakistanaise illustre l'instrumentalisation de la guerre au terrorisme par de nombreux gouvernements : les six suspects n'ont aucun rapport avec Ben Laden. Il s'agit simplement des organisateurs de l'attentat manqué, en décembre dernier, contre le président Musharraf. ■

Guerre au terrorisme

La Justice n'a pas trouvé d'agent d'Al Qaïda en Europe

Les médias se font régulièrement l'écho de l'arrestation en Europe de membres d'Al Qaïda, créditant ainsi la théorie états-unienne du complot islamique mondial. Cependant les tribunaux rejettent, affaire après affaire, les accusations d'appartenance à une organisation terroriste globale. Ils ne prononcent de condamnation que pour des délits de droit commun ou pour des projets criminels sans lien avec Al Qaïda. En pratique, les poursuites antiterroristes apparaissent comme un moyen détourné de criminaliser les opposants de gouvernements arabes amis tout en donnant des gages de bonne conduite idéologique à Washington.



Devant le tribunal de Hambourg, le 22 octobre 2002, lors du premier procès de Mounir El Motassadek.

11 septembre 2001. Les poussières des deux tours du World Trade Center ne sont pas encore dissipées dans le ciel new-yorkais que déjà les commentateurs du monde entier désignent les responsables à l'opinion publique, préparant le terrain aux *spin doctors* des « war rooms » de Washington : ce seront Oussama Ben Laden et ses acolytes. Dans les jours qui suivent, « Al Qaïda », sur laquelle on disposait jusqu'ici de peu d'informations, est présentée comme une structure tentaculaire, disposant de ramifications dans de nombreux pays d'Orient et d'Occident, où elle s'appuie à chaque fois sur des islamistes radicaux déjà réprimés par les autorités en place.

Aux États-Unis, les autorités profitent de l'USA PATRIOT ACT pour rafler plusieurs milliers d'étrangers originaires du Moyen-Orient ou d'Asie centrale. En Europe, des groupuscules islamistes sont la cible de la justice antiterroriste, permettant ainsi aux alliés de donner des gages de leur soutien à Washington. Mais les différentes affaires soumises au jugement des tribunaux révèlent la fragilité des dossiers d'accusation et la difficulté, y compris pour des juridictions d'exception, de démontrer l'existence d'un réseau terroriste organisé en Europe.

Les juges du fond récuse les instructions antiterroristes

L'un des premiers dossiers traités en Europe concerne un Français, Ouassini Cherifi. En août 2000, les douanes de Roissy interceptent un colis en provenance de Thaïlande contenant quatre faux passeports français. Il était adressé à Ouassini Cherifi.

La perquisition de son domicile permet de trouver « *une importante documentation islamiste avec en particulier deux cassettes vidéo sur la guerre de Bosnie et une cassette audio sur le "jihad en Algérie"* ». Les enquêteurs mettent également la main sur une cassette audio intitulée *Dialogue avec le docteur Ayman Al-Zawahiri*.

Écroué à la demande du juge Jean-François Ricard, Cherifi est soupçonné d'être en relation avec l'internationale terroriste d'Oussama Ben Laden. D'après l'enquête, les faux passeports qui lui étaient destinés auraient été semblables à ceux détenus par les quatre hommes de la cellule de Francfort arrêtés en Allemagne les 25 et 26 décembre 2000, alors qu'ils préparaient un attentat à Strasbourg. Sur un carnet téléphonique, les enquêteurs retrouvent effectivement le numéro de deux membres du « groupe de Francfort » ainsi que celui d'un proche d'Abu Doha, « *chargé de recruter à Londres les moudjahidins pour l'Afghanistan avant d'être emprisonné* » [1]. Cherifi ferait donc partie d'un réseau triangulaire entre Paris, Londres et Francfort.

Lors de son procès, il répond point par point aux accusations, et explique pourquoi il détenait des documents provenant du milieu de l'islam radical : « *Je souhaitais me faire ma propre opinion sur tous les aspects de la religion, y compris les plus extrémistes. Cela ne veut pas dire que j'y adhère* ». Le tribunal relève cette curiosité suspecte : selon la présidente, les éléments du dossier « *traduisent [une] obsession à sens unique pour des personnalités ou des groupements qui prônent l'action violente* », mais récuse toute implication terroriste et condamne Cherifi à cinq ans de prison pour détention de faux papiers.

Il s'agit là d'un exemple idéal-typique de la justice antiterroriste : alors que les magistrats chargés de la lutte contre le terrorisme disposent de pouvoirs particulièrement élargis (en terme de droit de perquisition, d'écoute téléphonique, de mise en détention), le dossier qu'ils ont réuni contre Cherifi est vide. Aucun élément matériel ne permet de l'impliquer dans un attentat, ni même dans un projet d'attentat. Les juges du fond ne retiennent que le délit de droit commun.

« Guerre au terrorisme » et « Justice préventive »

En réalité, la justice terroriste ne vise pas à établir une culpabilité dans des crimes, mais à démontrer l'intention de certains groupes radicaux musulmans d'en commettre. Avec parfois un flou artistique peu convaincant. C'est le cas du « groupe de Francfort », accusé par la justice allemande d'avoir ourdi un attentat en décembre 2000 contre la cathédrale de Strasbourg, sans jamais le réaliser. Quelques jours avant l'opération, Aeurobi Beandali (de son vrai nom Dillali Benali), petit trafiquant de drogue, est arrêté alors qu'il transporte des armes. La perquisition menée chez lui permet de découvrir des explosifs, et un document vidéo amateur dans lequel a été filmé le marché de Noël de Strasbourg, devant la cathédrale, tandis que le preneur d'image se livre à des propos peu amènes sur les catholiques. Aussitôt, les autorités allemandes s'enflamment. Le ministre de l'Intérieur allemand, Otto Schilly, assure qu'un attentat a été déjoué à la dernière minute.



Otto Schilly

Le groupe serait lié, d'après « *des experts français de la lutte anti-terroriste* », au Groupe salafite pour la prédication et le combat (GSPC), mouvement issu du GIA et actif en Algérie depuis 1998, que l'on rattache après 2001 à « la mouvance Al Qaïda » [2]. Au cours du procès, l'accusation change du tout au tout : il ne s'agissait pas d'attaquer la

cathédrale de Strasbourg à Noël, mais la synagogue en janvier. Docile, un des suspects, Aeurobi Beandali, affirme que le complot visait à « *déstabiliser les relations entre la France et Israël* ». Selon lui, le « *complice envoyé tourner la vidéo [a] filmé par erreur la cathédrale et le marché de Noël au lieu de la synagogue* » [3]. Mais rien ne permettra d'étayer cette nouvelle accusation. En janvier 2003, le tribunal constate que s'il y a des aveux relatif à la préparation d'un attentat, il n'y a aucun élément qui permette de relier ce projet à une organisation terroriste internationale [4]. En mars, ils sont finalement condamnés à des peines de 10 à 12 ans. Une condamnation extrêmement rude qui permet au ministre de l'Intérieur allemand d'affirmer que la lutte contre le terrorisme en Allemagne est « *efficace et couronnée de succès* », après s'être félicité que les juges francfortois aient fait preuve « *de fermeté* » [5].

En avril 2002, dans une opération similaire, onze Palestiniens sont arrêtés à Karlsruhe. D'après le procureur fédéral, Kay Nehm, huit d'entre eux préparaient des attentats et six appartenaient à « *une organisation islamiste inconnue, le groupe Al Tawhid (l'unité de Dieu)* » [6].

On a pourtant retrouvé ni arme, ni explosif à leur domicile. Alors sur quoi se basent ces accusations de terrorisme : d'après le journal allemand *Bild*, « *les membres d'Al Tawhid avaient cherché à acheter dans plusieurs villes allemandes, au cours des dernières semaines, des produits chimiques entrant dans la fabrication d'explosifs* » ainsi que « *de grandes quantités de clous* ». Ce qui ne pouvait servir évidemment qu'à une chose, selon la police fédérale allemande : fabriquer « *une sorte de bombe à fragmentation* ».

Ce qui est surprenant, d'un point de vue juridique, c'est que ces affaires ne

consistent pas à rechercher les auteurs d'un acte de terrorisme, mais plutôt à imputer des intentions terroristes à des groupes d'islamistes radicaux. Une démarche qui n'est pas sans rappeler la doctrine de la « *Justice préventive* », chère à **John Ashcroft**, et celle de la « guerre préventive » de Paul Wolfowitz. Ainsi l'administration Bush justifie d'avoir envahi l'Irak en accusant Saddam Hussein d'avoir eu l'intention d'acquérir des armes de destruction massive et de les utiliser contre les États-Unis. À



Kay Nehm

cet égard, on peut aisément considérer que la « justice » antiterroriste permet surtout aux gouvernements européens de démontrer leur adhésion à la doctrine états-unienne de « guerre mondiale » au terrorisme, en accréditant la thèse d'une menace terroriste globale. Une doctrine au nom de laquelle les États peuvent lutter contre les islamistes radicaux, soit pour des raisons d'ordre publique interne, soit pour satisfaire des partenaires à l'étranger.

Cette démarche n'est pas née après le 11 septembre. Déjà, lors des attentats commis en France par le GIA, certains responsables français avaient émis la possibilité que les investigations des juges antiterroristes soient manipulées par le régime des généraux algériens afin d'inciter Paris à agir contre leurs opposants politiques résidant en France. « *La sécurité militaire algérienne voulait que l'on parte sur de fausses pistes tout simplement pour que l'on élimine des gens qui les gênent* », avait notamment affirmé à l'époque Jean-Louis Debré, alors ministre de l'Intérieur [7].

Hypothétiques « projets d'attentat »

L'aspect le plus symptomatique de la justice antiterroriste reste son caractère arbitraire et peu juridique. La plupart des dossiers repose ainsi sur un concept juridique douteux, que l'on pourrait assimiler au délit connu en droit français sous l'appellation : « association de malfaiteurs ». Pour les magistrats antiterroristes, l'existence d'un attentat terroriste n'est pas nécessaire, ni même d'un projet d'attentat. Il suffit de parvenir à démontrer que le musulman que l'on a incarcéré a connu, à un moment ou à un autre de sa vie, un autre musulman impliqué dans l'islamisme radical.

C'est ainsi que la justice néerlandaise a fondé plusieurs instructions sur un imaginaire projet d'attentat contre l'ambassade des États-Unis à Paris. Quatre détenus étaient accusés d'avoir fomenté une telle attaque en septembre 2001. Parmi eux, un Français, Jérôme Courtailler, deux Algériens, Abel Tobbichi et Abdelkader Rabia, et un Néerlandais d'origine éthiopienne, Saad Ibrahim. Egalement visés, selon le tribunal de Rotterdam, la base de l'armée états-unienne de Kleine Brogel en Belgique [8]. Arrêtés le 13 septembre 2001, les quatre hommes étaient en possession de faux passeports et d'une machine permettant de fabriquer des cartes de crédit. Comme souvent dans les affaires de terrorisme, les chefs d'inculpation comprennent des délits de droit commun : Jérôme Courtailler est ainsi accusé de trafic de vêtements et de montres de luxe de contrefaçon. Le Français reconnaît ces faits, ainsi que celui d'avoir eu des contacts avec certains militants extrémistes en Europe, mais dément la préparation d'attentats. Les enquêteurs ont de leur côté tout mis en œuvre pour

accréditer la thèse d'une participation des quatre hommes au réseau terroriste mondial, avec comme interlocuteur Djamel Beghal et Kamel Daoudi en France. Les indices sont tout de même minces pour faire des quatre hommes des complices des attentats du 11 septembre. L'officier de justice néerlandais Théo D'Anjou, équivalent de l'avocat général, présente ainsi la problématique au tribunal : si les Pays-Bas ne souhaitent pas devenir « *un ilot dans le monde* », ils doivent condamner Jérôme Courtailler et Abdelghani Rabie [9]. L'absence de preuve aboutit finalement à l'acquittement général de l'ensemble des prévenus. Selon le président du Tribunal, Stefaan van Klaveren, « *une partie des preuves apportées par le Procureur ont été obtenues de manière irrégulière et n'ont pas été retenues contre les accusés* » [10]. Il s'agit là d'un faux-semblant : si les éléments matériels recueillis avaient été convaincants, nul doute que le tribunal n'aurait pas relâché aussi aisément quatre dangereux terroristes...

Le vrai-faux attentat a pourtant la vie dure. Nazar Trabelsi, ancien footballeur tunisien devenu trafiquant de drogue, est jugé pour les mêmes faits à Bruxelles en mai 2003. Il est lui aussi accusé d'avoir fomenté un attentat contre l'ambassade états-unienne.



Nazar Trabelsi

Depuis le début de l'instruction, il affirme pourtant avoir visé la base militaire états-unienne de Kleine Brogel. [11] Au cours du procès, l'un des vingt-trois autres prévenus, Tarek Maaroufi, accusé de complicité avec les assassins de Shah Massoud, auxquels il aurait fourni des faux papiers, explique que ses voyages en Afghanistan, à Londres et à Milan n'avaient pas pour but de recruter des volontaires pro-talibans ou de préparer des attentats, mais de « *fonder un parti d'opposition au pouvoir en Tunisie* » [12]. Stratégie de défense ou argument de bonne foi ? Il n'est pas exclu que la lutte antiterroriste soit en réalité un artifice pour légaliser la répression en Europe de mouvements politiques d'opposition à certains gouvernements arabes amis. En ce qui concerne l'attentat contre l'ambassade états-unienne à Paris, ce sont les méthodes du juge français **Jean-Louis Bruguière** et des services de renseignement français qui sont mises en cause : le magistrat instructeur Christian de Valkeneer, affirme ainsi à la barre que Nazar Trabelsi n'a jamais évoqué ce projet devant lui, et relate la « *manière maladroite* » dont les membres de la DST auraient tenté de faire parler Trabelsi à ce sujet [13]. Trabelsi est tout de même condamné à douze ans de prison.

Après l'échec du premier procès contre la cellule de Rotterdam, les Pays-Bas auront l'occasion de se « racheter » en mai 2003 auprès de leurs alliés d'outre-Atlantique. Douze militants islamistes sont présentés à leur tour au même tribunal de Rotterdam. Accusés d'avoir recruté des combattants pour le « Jihad », dont deux furent tués en janvier 2002 au Cachemire par les forces de sécurité frontalière de l'Inde, les membres présumés du réseau ont été arrêtés sur la base de renseignements recueillis par les services secrets néerlandais. À l'audience, le directeur adjoint de ces services refuse de dévoiler le fondement de ses accusations. Quatre des douze prévenus sont en conséquence relâchés au cours du procès. Les huit autres sont libérés quelques jours plus tard.

Avaliser l'interprétation états-unienne du 11 septembre

La « guerre mondiale » au terrorisme décrétée par les États-Unis connaît donc des ratés en Europe. L'enjeu est pourtant d'une importance essentielle, puisque cette nouvelle croisade vise également à valider l'interprétation officielle des attentats du 11 septembre. Mais dans ce domaine également, le zèle des juges antiterroristes européens va vite être déçu.

Les débuts sont pourtant plutôt prometteurs avec l'ouverture, le 22 octobre 2002, du « *premier procès au monde d'un complice présumé des kamikazes du 11 septembre 2001* » [14]. Il s'agit du Marocain Mounir El Motassadek, jugé par un tribunal allemand à Hambourg, lieu de résidence de Mohammed Atta, l'un des auteurs présumés des attentats du 11 septembre.

En fait de preuve, l'accusation n'est parvenue à prouver que le simple fait qu'El Motassadek connaissait des individus accusés par le FBI d'avoir commis les attentats du 11 septembre. Le procureur général fédéral Kay Nehm va pourtant bien plus loin dans ses accusations : pour lui, le Marocain était un « *rouage essentiel* » du groupe, qui a commencé à planifier une attaque aérienne aux États-Unis à partir d'octobre 2000. Le tribunal condamne finalement El Motassadek à quinze ans de réclusion criminelle, la peine maximale possible. Pour sa participation aux attentats ou parce que, ami de Mohammed Atta, il n'accrédite pas la version officielle ? Au cours du procès, Motassadek a notamment affirmé : « *je ne peux pas croire qu'Atta a commis ces attentats* », ajoutant : « *la violence ne peut résoudre les problèmes* » [15].



Mounir El Motassadek

Cette première victoire des juges antiterroristes n'est pourtant que la première étape d'une longue procédure : en septembre 2003, Motassadek est cité comme témoin au procès d'Abdelghani Mzoudi, accusé lui aussi d'avoir connu d'un peu trop près Mohammed Atta à Hambourg. Au cours de l'audience, le patron des renseignements allemands, Heinz Fromm, affirme que les attentats du 11 septembre ont été préparés en Afghanistan fin 1999 et non à Hambourg en 2000 [16]. Quelques jours plus tard, *Der Spiegel* publie des révélations, fondées sur les témoignages de deux « *complices* » de Ben Laden, et selon lesquelles les opérations auraient même été envisagées dès 1996. En conséquence, Abdelghani Mzoudi est libéré, le 11 décembre 2003, ce qui laisse présager de sa future relaxe. Une décision qui ne satisfait pas les autorités allemandes. Le ministre régional de l'Intérieur, Dirk Nockermann, déclare ainsi qu'en cas d'acquiescement, le prévenu sera expulsé immédiatement vers le Maroc : « *Il n'y a pas de place en Allemagne pour des terroristes comme lui* », affirme-t-il.

L'accusation bénéficie alors d'un soutien aussi inattendu que providentiel : un ancien agent iranien auto-proclamé affirme que la République islamique d'Iran est responsable des attentats et que Mzoudi lui servait d'« *agent de liaison* » avec Al Qaïda. Des déclarations qui ne dupent pas la Cour : le 5 février, Abdelghani Mzoudi est acquitté.



Abdelghani Mzouzi

En conclusion, les attentats du 11 septembre n'ont guère modifié la manière dont fonctionne la justice antiterroriste. Les informations à charge recueillies restent de provenance douteuse - qu'il s'agisse des services de renseignement occidentaux ou de « repentis » peu fiables. Les droits de la défense sont

toujours aussi peu respectés. L'onde de choc provoquée par l'attentat contre les Twin Towers n'a pas non plus entraîné un durcissement particulier des tribunaux dans leur sentence : face à des dossiers vides, et malgré la pression internationale, les magistrats n'hésitent pas à relaxer les prévenus. La singularité des dossiers que nous avons évoqués, c'est qu'ils ne permettent absolument pas d'accréditer la thèse états-unienne d'une « hydre » terroriste, aux ramifications innombrables dans tous les pays du monde, d'une organisation internationale disposant partout de cellules dormantes, capable de les mobiliser et des les coordonner contre des objectifs en Occident. Tout au plus a-t-on démontré qu'il existe en Europe un milieu sociologique dans lequel évoluent et se rencontrent des militants de groupes islamiques radicaux engagés dans la lutte armée contre leurs gouvernements respectifs. Quels sont donc les « soixante pays » évoqués par **John Kerry** comme terrain d'opération d'Al Qaïda ?

Paul Labarique

[1] « Devant le tribunal, le Franco-Algérien Ouassini Cherifi nie être un terroriste », *Le Monde*, 8 avril 2002.

[2] L'article de Jean-Michel Salgon consacré au GSPC, dans *Les Cahiers de l'Orient* du 2e trimestre 2001, qui fait alors autorité sur le sujet, ne mentionne aucun lien avec Al Qaïda.

[3] « Attentat déjoué de Strasbourg : la cible était la synagogue », AFP, 23 avril 2002.

[4] « Attentat déjoué à Strasbourg : l'accusation d'appartenance terroriste levée », AFP, 14 janvier 2003.

[5] « Quatre islamistes condamnés pour avoir planifié un "bain de sang" à Strasbourg », par Yacine Le Forestier, AFP, 10 mars 2003.

[6] « Huit islamistes d'Al Tawhid écroués », par Jean-Paul Picaper, *Le Figaro*, 26 Avril 2002.

[7] « Attentats : Jean-Louis Debré sévèrement critiqué », par Franck Johannes, *Libération*, 23 septembre 1995.

[8] « Ouverture du procès de quatre terroristes présumés à Rotterdam lundi », AFP, 23 novembre 2002.

[9] « Face aux accusations d'appartenance à Al-Qaïda, Jérôme Courtailler invoque hasards et coïncidences », par Jean-Pierre Stroobants, *Le Monde*, 6 décembre 2002.

[10] « La justice néerlandaise acquitte quatre jeunes gens accusés de terrorisme », par Gerald de Hemptinne, AFP, 18 décembre 2002.

[11] D'après un porte-parole de l'armée belge, cette base militaire située en Belgique héberge « des militaires américains qui sont chargés, en cas d'attaque d'équiper les

avons avec des moyens nucléaires » « Procès de Bruxelles : Al-Qaida visait une cantine de soldats américains », AFP, 26 mai 2003.

[12] « Haute sécurité à l'ouverture du troisième procès européen lié à Al Qaida », par Philippe Siubierski, AFP, 22 mai 2003.

[13] « Trabelsi : un "affectif" qui a été "manipulé" (juge d'instruction) », AFP, 2 juin 2003.

[14] « Ouverture du procès d'un complice présumé des kamikazes du 11 septembre 2001 », AFP, 22 octobre 2002.

[15] « El Motassadek, bouc-émissaire autoproclamé du 11 septembre », AFP, 17 février 2003.

[16] « Le 11/9 préparé en Afghanistan et non à Hambourg (renseignements) », AFP, 24 octobre 2003.

Voltaire

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. Voltaire est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN 1762-5157. Dépôt légal à parution. Voltaire est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

Prix au numéro (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zelande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnements

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et sociétés 180 €.

Paiement électronique sécurisé : www.reseauvoltaire.net/abonnement.php .

Venezuela : le mensonge médiatique

Analyse

Au Venezuela, l'échec du référendum révocatoire est un camouflet pour la CIA et un plébiscite pour le président Hugo Chavez. Le résultat était parfaitement prévisible pour tous ceux qui connaissent la réalité sociale de ce pays, la suite des événements aussi était connue d'avance. Voici des mois que les États-Unis avaient fait savoir qu'ils contesteraient la régularité du scrutin si le « non » l'emportait. Tous les experts s'attendent à des provocations et à des troubles favorisant une nouvelle tentative de coup d'État ou d'intervention extérieure. Conscients du danger, la plupart des 180 observateurs internationaux agréés par le Conseil national électoral ont quitté le pays dès le scrutin établi. Il reste pourtant encore 400 urnes à dépouiller. Bien sûr, les observateurs du Réseau Voltaire, quant à eux, resteront sur place et termineront les vérifications jusqu'au dernier bulletin.

La campagne de presse contre la démocratie vénézuélienne se déchaîne dans la presse internationale autour de trois thèmes : les élections auraient été truquées à l'insu des observateurs internationaux, les partisans de Chavez recourraient au meurtre pour intimider leurs opposants ; et le populisme de Chavez ne serait de toute manière qu'une impasse démagogique.

Ainsi, le diplomate Enrique ter Horst, qui soutint la tentative de putsch en 2002, assure dans l'*International Herald Tribune* que les preuves de la fraude électorale s'accumulent. L'ancien président Jimmy Carter et le secrétaire général de l'Organisation des États américains Cesar Gaviria, qui ont attesté de la sincérité du scrutin, auraient été bernés par les chavistes. M. Horst relaye l'accusation selon laquelle les machines servant à comptabiliser les votes auraient été programmées à l'avance, il en veut pour preuve que le nombre de « oui » est identique dans plusieurs bureaux de vote, mais ces résultats sont en conformité avec la tendance générale et cette coïncidence est statistiquement

normale et s'observe dans toutes les élections.

Thor L. Halvorssen de la Commonwealth Foundation atteste, quant à lui, dans le *Wall Street Journal* que les chavistes assassinent leurs opposants et ont blessé par balle sa propre mère. Bigre ! Le lecteur s'étonnera donc qu'alors que cette dame a la nationalité britannique, le gouvernement de Sa Majesté n'ait émis aucune protestation et ait précisé dans un communiqué avoir pris note de la victoire du président Chavez et « du très petit nombre d'allégation de violence et d'intimidation ».

Beaucoup plus retors que ces accusations mensongères faciles à démentir, d'autres tribunes visent à discréditer l'action et la personne d'Hugo Chavez. On lira dans ce registre l'éditorial d'Alexandre Adler dans *Le Figaro*. Le thuriféraire de l'Empire états-unien dresse un portrait peu flatteur du président vénézuélien qu'il situe entre les deux figures antagonistes du continent latino-américain, Peron et Guevara. Pourtant, malgré les nombreuses références historiques, on ne voit pas ce qui permet de tels rapprochements, sauf à se borner à constater que tous ces leaders sont latino-américains. M. Adler n'hésite pas à accumuler les approximations pour nourrir son dénigrement. Ainsi, il présente Chavez comme un militaire putschiste arrivé en définitive démocratiquement au pouvoir et il le compare aux militaires du cône Sud. C'est feindre de méconnaître l'opposition fondamentale entre les militaires du Sud du continent (Chili, Argentine), de culture germanique, et ceux du Nord (Pérou, Venezuela), de tradition bolivarienne. Dans l'imaginaire collectif, le général Simon Bolivar incarne une armée progressiste, se référant explicitement aux soldats de Valmy, qui se dresse contre la domination coloniale et l'oligarchie pour défendre le peuple. En 1992, divers officiers, dont le lieutenant-colonel Chavez, refusèrent de tirer sur la foule et se retournèrent contre leurs supérieurs avant d'être arrêtés et incarcérés. C'est cette action de désobéissance que M. Adler qualifie de « putsch ». Tandis qu'à ses yeux, l'actuelle opposition qui tenta trois coup d'État avec l'appui de la CIA, serait, elle, « démocratique ». On pourrait reprendre ainsi, imputation par imputation, les propos de M. Adler. Arrêtons-nous toutefois sur deux concepts. L'éditorialiste du *Figaro* confond les notions de populisme (s'adresser directement au peuple en court-circuitant les organes intermédiaires) et la démagogie (flatter le peuple en lui disant ce qu'il souhaite entendre). Il s'agit là d'un amalgame classique chez tous ceux qui se réclament de la démocratie tout en se méfiant du peuple et que M. Adler avait utilisé en France pour discréditer Bernard Tapie. Relevons aussi l'obstination de M. Adler à confondre États-Uniens et Américains au point de qualifier les latino-américains d'anti-américains.

Le stratège du Pentagone, Edward N. Luttwak, publie simultanément dans le *New York Times*, l'*International Herald Tribune* et le *Globe and Mail* une provocante tribune pour appeler au retrait des troupes états-uniennes d'Irak. Le professeur Luttwak préconise la politique du pire : en intervenant en Irak, les États-Unis ont provoqué un chaos dont ils ne tirent aucun profit. En se retirant, ils provoqueraient un chaos plus profond encore qui déstabiliserait toute la région et contraindrait les États riverains et les grandes puissances à intervenir à leur tour. Ainsi, les États qui refusent de s'associer à l'occupation seraient forcés de le faire. Ce point de vue cynique, qui planifie le malheur des populations et s'en réjouit, illustre explicitement la nouvelle doctrine états-unienne que le polémologue français Alain Joxe avait décrit avec lucidité il y a deux ans dans un célèbre ouvrage, *L'Empire du chaos*.

Le colonel Oliver North monte au créneau dans *Military.Com*. Il dénonce la dépendance des États-Unis vis-à-vis de leurs alliés en matière d'armement. Selon lui, des alliés félons (dont bien sûr la France) pourraient entraver l'effort de guerre US en bloquant la fourniture de pièces détachées. Le Pentagone doit donc constituer son arsenal en achetant exclusivement états-unien. Il semble qu'à l'approche de débats budgétaires, cette tribune ouvre une vaste campagne dans la presse spécialisée à Washington pour exclure les sociétés étrangères des appels d'offres et renforcer l'intégration du complexe militaro-industriel.

L'activiste sioniste David Ouellette met en garde les lecteurs du *Jerusalem Post* face à l'émergence d'un vote musulman au Canada. Il relate les efforts du Canadian Islamic Congress pour publiciser les positions des parlementaires sur la question israélo-arabe et appeler à un vote sanction. Il s'inquiète particulièrement de la campagne conduite contre le ministre de la Justice Irwin Cotler. Signalons à ce propos aux lecteurs belges et français que M. Cotler est (avec le suédois Per Ahlmark) est l'un des dirigeants de l'ICCA, une très discrète structure de relations publiques mise en place par le vice-ministre israélien des Affaires étrangères, le rabbin Michael Melchior, après la conférence de Durban. Cet organisme s'emploie depuis trois ans à répandre dans les médias internationaux l'idée selon laquelle la Belgique et la France seraient des États antisémites.

Enfin, dans le même quotidien, le propagandiste Daniel Pipes note les efforts du président Bush pour abandonner l'expression « Guerre au terrorisme » et lui substituer celle de « Guerre contre les extrémistes ». Reste, selon lui, à nommer ces extrémistes. Aussi, M. Pipes se réjouit-il de voir le président Bush, pour stigmatiser le nouvel ennemi, reprendre l'expression qu'il a créé de « militant de l'islam ».

Réseau Voltaire

Enrique ter Horst

Enrique ter Horst est avocat et analyste politique vénézuélien. Il a été assistant du secrétaire général de l'ONU. Il a dirigé les opérations de maintien de la paix au Salvador et en Haïti et a été vice commissaire de l'ONU au Droits de l'homme.

« Les preuves d'une fraude électorale s'accumulent »

Source : International Herald Tribune

Référence : « Evidence of an electoral fraud is growing », par Enrique ter Horst, *International Herald Tribune*, 18 août 2004.

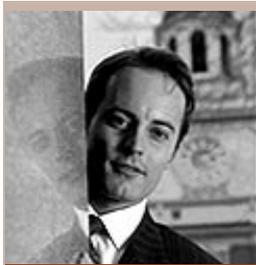
L'image d'une fraude électronique massive durant les élections au Venezuela se fait de plus en plus précise. Les sondages sortis des urnes indiquaient que l'opposition avait entre 12 et 19 points d'avance sur **Hugo Chavez** mais la commission électorale contrôlée par le gouvernement a affirmé quand elle a donné les résultats préliminaires que le président avait remporté l'élection avec 58 % des voix. Beaucoup n'y crurent pas, mais acceptèrent le résultat après que

Cesar Gaviria de l'Organisation des États américains et Jimmy Carter aient confirmé le vote.

Pourtant, deux jours après l'élection, de plus en plus de preuves viennent démontrer que l'élection était truquée par le système électronique et l'opposition réclame un décompte manuel des voix. Après avoir été contraint d'accepter un référendum révocatoire, Chavez savait que deux tiers des Vénézuéliens étaient opposés à son projet révolutionnaire d'inspiration cubaine. Deux pétitions furent nécessaires pour que la commission électorale soit contrainte d'accepter le référendum, à court de manipulation et confronté aux pressions internationales. Elle décida cependant que le vote électronique ne pourrait être vérifié qu'après l'élection, que les reçus émis par les machines et qui viennent confirmer le vote seraient placés dans une urne, mais pas recomptés. À Valle de la Pascua, la machine a compté 75 % de « oui » et les gardes nationaux l'ont saisie avant vérification. Dans un bureau qui vote traditionnellement contre Chavez, plusieurs machines ont enregistré le même nombre de vote « oui » et beaucoup plus de vote « non », les machines étaient programmées pour présenter les votes oui comme des non une fois un score atteint.

Bien que l'Organisation des États américains et le Carter Center aient déclaré les élections équitables et justes, il n'ont fait que se baser sur les résultats électroniques. Une fois les problèmes soulevés, les deux organisations ont accepté un recompte des résultats de 150 machines, prises au hasard, mais en réalité c'est un recompte total qui est nécessaire.

Thor L. Halvorssen



Thor L. Halvorssen est chercheur à la Commonwealth Foundation et administrateur de la Foundation for Individual Rights in Education

« Le prix de la dissidence au Venezuela »

Source : Wall Street Journal

Référence : « The Price of Dissent in Venezuela », par Thor L. Halvorssen, *Wall Street Journal*, 19 août 2004.

Lundi après midi, une manifestation de douzaines d'opposants à Hugo Chavez a été attaquée par des partisans du président. Des membres des Cercles bolivariens, financés par le gouvernement, ont ouvert le feu sur la foule, blessant gravement un député d'opposition, tuant une femme de 61 ans et blessant huit autres personnes dont ma mère, citoyenne britannique venue voir sa mère de 80 ans au Venezuela. Des événements similaires avaient eu lieu il y a trois ans et filmés sans pourtant qu'aucun des responsables ne soient condamnés. Je n'étais pas dans la manifestation de lundi car j'étais en train de porter plainte car mon nom avait mystérieusement disparu des listes électorales, ce qui m'avait empêché de voter.

Depuis que le colonel Chavez a pris le pouvoir en 1999, tous les aspects de l'existence ont empiré et les seuls qui n'ont pas à en souffrir sont les dirigeants du parti au pouvoir. La pauvreté empire et on constate maintenant de la malnutrition. Les libertés civiles sont réduites et le Venezuela s'est détaché de son allié le plus proche : les États-Unis. Après avoir tout fait pour empêcher le

référendum révocatoire, Chavez a trafiqué les listes électorales en envoyant ses opposants voter dans des lieux inaccessibles, en les éliminant des listes électorales et en naturalisant un demi-million d'immigrés clandestins. Les ambassades vénézuéliennes dans le monde furent mystérieusement à court de passeport, empêchant les expatriés de revenir voter.

Aujourd'hui, les résultats des élections annoncent une victoire de Chavez à 58 % sans véritable vérification du vote et malgré les protestations de deux des cinq membres du conseil électoral. **Jimmy Carter** n'a fait qu'observer les résultats officiels avant de repartir pour fêter l'anniversaire de sa femme. Chavez a aujourd'hui tous les rennes du pouvoir et ses partisans tirent sur les opposants.

Alexandre Adler



Ancien collaborateur du *Monde*, de *Libération*, du *Point* et de *L'Express* et ancien directeur éditorial de *Courrier international*, Alexandre Adler est chroniqueur au *Figaro* et à *Proche-Orient.Info*. Connus pour ses positions atlantistes et pro-Israéliennes, il avait qualifié de « traîtres juifs », des personnalités juives s'opposant à la politique d'Ariel Sharon. Il est l'auteur de *J'ai vu finir le monde ancien*.

« Chavez, mi-Peron et mi-Guevara »

Source : Le Figaro

Référence : « Chavez, mi-Peron et mi-Guevara », par Alexandre Adler, *Le Figaro*, 18 août 2004.

Bien qu'amplifiée par les fraudes et les bourrages d'urnes, la victoire incontestable du semi-Caudillo vénézuélien **Hugo Chavez** est un tournant de l'histoire politique de l'Amérique latine. Cette victoire du populisme créole est à la fois la pire et la meilleure des choses.

Commençons par le pire. L'Argentine a engendré, du temps de sa fragile prospérité, deux aberrations idéologiques durables : le péronisme et le guévarisme. Opposées en apparence, puisque Peron était un fasciste sympathisant actif de Mussolini et d'Hitler tandis que Guevara était un semi-trotskyiste à la recherche d'une révolution latino-américaine originale, les deux idéologies se sont pourtant rencontrées sur l'essentiel : l'exécration du modèle de liberté nord-américain. À ce titre, la diplomatie argentine aura constamment, de 1930 à 1980, opposé un veto immarcescible à toutes les propositions venues de Washington de bâtir une communauté des deux Amériques d'abord contre Hitler, puis pour étendre le libéralisme économique. Ces deux idéologies sont le produit d'« un embarras de richesses » lié à la croissance des années 40 et l'expression d'une montée, sans cristallisation démocratique, d'une force populaire autochtone dans un pays traditionnellement dominé par les oligarchies terriennes. Cette situation va faire exploser le parti socialiste et voir le ralliement d'une partie de ses troupes au fascisme social de Peron. Le jeune Che Guevara ne partage pas l'idéologie péroniste, mais en conservera toutes les illusions : anti-américanisme fanatique, populisme foncier faisant peu de cas du marxisme véritable des petits partis communistes jugés trop réformistes, et surtout mépris de fer pour les difficultés de la production. Même dans la révolution cubaine, ses idées plus que courtes entraîneront son limogeage et son retour dans les jungles où il trouvera la mort de manière plus lamentable qu'héroïque au moment même où Peron revenait au pouvoir à Buenos Aires.

Chavez est le résultat d'une synthèse particulièrement perverse de ces deux mouvements. Il est péroniste car, comme son maître, c'est un militaire

autoritaire et putschiste ainsi que le sont souvent en Amérique du Sud ces officiers qui n'ont jamais fait la guerre qu'à leur propre peuple. Comme Peron, Chavez, après une tentative infructueuse de coup d'État s'est imposé à un système démocratique sclérotique et exsangue. Mais si Peron avait pris le pouvoir en s'appuyant sur les classes moyennes, Chavez s'appuiera lui sur les classes populaires et c'est là qu'on retrouve le guévarisme. Chavez s'appuiera également sur les anciens partis de gauche démocratique qui finiront par éclater. Chavez tient un discours essentiellement de gauche : réforme agraire qui ici touche en les spoliant une agriculture productiviste de paysans moyens, redistribution sans progrès de la productivité de ce qui reste de la rente pétrolière sous forme de cadeaux sans lendemain pendant que les infrastructures du pays s'effritent, réglementation des exportations industrielles et agricoles déjà faibles afin de ruiner les entrepreneurs qui s'opposent à lui. Voilà pour les mauvaises choses : la victoire nette de Chavez est la confirmation de la force du populisme qui balaie aujourd'hui toute l'Amérique du Sud. Chavez, vainqueur aujourd'hui, c'est pour reprendre Barbey d'Aurevilly : « Le bonheur dans le crime. »

Le bon côté des choses, c'est le triomphe de la diplomatie brésilienne qui est à la recherche d'une voie non antagoniste d'indépendance des États-Unis. Tout oppose en effet le régime de Lula et celui de Chavez. Chez les dirigeants brésiliens, on ne trouve aucun excès économique, aucun populisme irresponsable, aucune démagogie en matière de réforme agraire, aucune apologie du protectionnisme industriel et pas trace de l'antisémitisme populiste que Chavez a contracté auprès de ses interlocuteurs les plus extrémistes dans l'OPEP. Pourtant le régime brésilien ne peut pas non plus se permettre de voir le Venezuela rebasculer dans le camp américain, et cela tombe bien, puisque les États-Unis aussi ne souhaitent pas à présent une défaite trop large de Chavez vue les tensions sur les marchés pétroliers. C'est la raison pour laquelle l'Administration Bush a accompagné le compromis élaboré par les Brésiliens au sein d'un comité baptisé Les Amis du Venezuela. Les Américains ont obtenu leur seule exigence : l'organisation d'un référendum révocatoire en échange du lâchage de l'opposition et de la fin des pressions sur Caracas. Leur victoire est certes celle du populisme, mais aussi d'un processus électoral à peu près limpide et la perspective de voir une dictature rouge-brune, étroitement alliée à Cuba, s'instaurer au Venezuela s'éloigne ; de même que s'éloigne le soutien vénézuélien aux guérillas communistes colombiennes. Mais attention, tout repose ici sur le rôle civilisateur du Brésil.

Edward N. Luttwak



Concepteur d'une théorie originale des relations internationales qui affirme la prééminence de la géoéconomie sur la géopolitique, Edward N. Luttwak est membre du National Security Study Group du département de la Défense états-unien. Il est également membre du Center for Strategic and International Studies.

« Il est temps de quitter l'Irak (ou presque) »

Source : International Herald Tribune

, New York Times

, Globe and Mail

Référence : « Time to Quit Iraq (Sort Of) », par Edward N. Luttwak, *New York Times*, 18 août 2004.

« America should threaten to pull out of Iraq », *International Herald Tribune*, 18 août 2004.

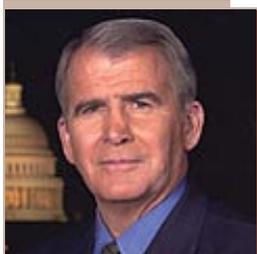
« Retreating to victory in Iraq », *The Globe and Mail*, 18 août 2004.

Beaucoup d'Américains croient désormais que les États-Unis gâchent leur force militaire et leur argent à la poursuite de buts non-réalistes en Irak. Ils ont raison. La démocratie ne semble pas intéresser les Irakiens, la reconstruction ne progresse pas et il est peu probable que le gouvernement par intérim puisse organiser des élections dans un pays où son autorité est bafouée. Pourtant, peu d'Américains sont prêts à abandonner l'Irak car il s'agirait d'un coup mortel porté à la crédibilité globale des États-Unis et un encouragement pour les islamistes violents partout dans le monde. Un abandon entraînerait la chute du gouvernement intérimaire et une déstabilisation de toute la région ?

Ces conséquences sont graves et c'est justement leur gravité qui peut aider les États-Unis à quitter l'Irak car la menace de notre départ forcerait les autres pays à intervenir. De même, si les chiïtes craignent de devoir se retrouver seuls face aux partisans de Saddam Hussein, ils reviendront à une collaboration avec l'occupant. L'Iran et la Turquie, tout comme le Koweït et l'Arabie saoudite craignent une déstabilisation de l'Irak et pourraient intervenir. Il faut donc menacer de partir et organiser ce départ. Si ces États refusent de prendre leurs responsabilités, alors nous partirons vraiment.

Bien sûr, cela sera un coup porté à notre crédibilité, mais moins qu'un départ à la vietnamienne.

Oliver North



Oliver North est un chroniqueur régulier du *Washington Times* et consultant pour *Fox News*. Il est fondateur et président d'honneur de la Freedom Alliance. Il a été un des hommes clés de l'Irangible, notamment de l'organisation et du financement par l'argent de la drogue des Contras au Nicaragua

« Externaliser la défense nationale »

Source : Military.Com

Référence : « Outsourcing national defense », par Oliver North, *Military.Com*, 12 août 2004.

Dans ses déclarations sur l'Irak, **John Kerry**, entre deux propos contradictoires, fait fréquemment part de son souhait d'internationaliser le conflit. Pas besoin d'être xénophobe pour s'inquiéter de ce qu'implique cette demande. Kerry ne veut pas simplement « gagner la paix », en impliquant d'autres États étrangers, il veut les associer à toute une série de décisions concernant la sécurité des États-Unis, notamment l'entreposage des déchets nucléaires.

J'ai constaté en Irak, que de plus en plus de matériels qui équipent nos soldats sont fabriqués hors des États-Unis. Outre le débat sur l'intérêt technique de tels choix, cette tendance pose problème. En Afghanistan en 2001, les Talibans ont dû en grande partie leur défaite à des missiles JDAM, or, un élément de ces missiles est construit en Suisse. Comme le gouvernement suisse était opposé à la Guerre d'Irak, il a cessé de fournir ces pièces et le Pentagone a été contraint de trouver une technique de substitution, ce qui lui a pris des mois ; pourtant cet épisode ne semble pas avoir refroidi les décideurs et bientôt, une partie du matériel de nos avions proviendra d'une entreprise franco-brésilienne.

Ce type de comportement entraîne la création de richesses et d'emplois hors des États-Unis avec l'argent des contribuables, en outre, il participe d'un transfert de technologie sensible. Il faut que les décideurs du Pentagone comprennent qu'en s'équipant à l'étranger, ils font prendre des risques à nos troupes.

David Ouellette

David Ouellette est rédacteur en chef du magazine canadien *Judeoscope.Ca* et chroniqueur pour *Proche-Orient.Info*. Il est responsable de la planification des activités et des publications du Centre canadien d'études allemandes et européennes de l'université de Montréal.

« Le pouvoir musulman au Canada »

Source : Jerusalem Post

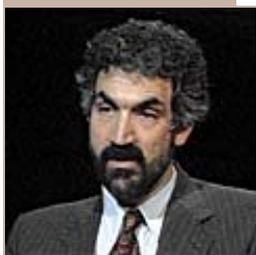
Référence : « Muslim power in Canada », par David Ouellette, *Jerusalem Post*, 18 août 2004.

Le grand Nord n'a pas une tradition d'activité politique islamique, mais à l'approche des élections fédérales canadiennes, les lobbies musulmans ont développé un activisme sans précédent et on pourrait ainsi assister à l'émergence d'un vote musulman au Canada. Dans cette émergence, le **Canadian islamic congress** (CIC) a eu un grand rôle en rédigeant un rapport examinant le bilan des 301 parlementaires canadiens sur des questions comme la promotion des liens économiques avec les pays musulmans ou la défense de la cause palestinienne.

Dans ce rapport, la majorité des députés du New Democratic Party reçoivent

une appréciation positive en raison de leurs prises de positions contre la politique étrangère états-unienne et Israël tandis que 68 des 71 députés conservateurs reçoivent de mauvaises notes. Le parti libéral au pouvoir obtient une note moyenne de B. Le rapport a été envoyé à tous les parlementaires et à leurs adversaires pour l'élection. Quelques jours avant l'élection, le CIC a organisé un colloque sur le vote engagé et la réunion a tourné en manifestation anti-sioniste et antijuive. Des tracts appelaient à boycotter les députés libéraux et le ministre de la Justice **Irwin Cotler**, avocat défendant les Droits de l'homme et ayant défendu des personnes comme **Nelson Mandela** ou **Natan Sharansky**. Les différents conférenciers s'en sont pris aux conservateurs, ont demandé aux musulmans d'aller voter et ont présenté les sionistes comme des voleurs. Le lendemain de l'élection, le CIC se félicitait d'avoir fait voter 88 % des musulmans et d'avoir fait battre les conservateurs. Dans le même temps, les groupes musulmans n'ont pas soutenu Yasmina Ratansi, une femme musulmane qui ne porte pas le voile.

Daniel Pipes



Membre de l'US Institute of Peace, Daniel Pipes (Le 3 de cœur du régime Bush) est directeur du Middle East Forum et auteur de *Militant Islam Reaches America*. Il est collaborateur de Benador Associates et a fondé Campus Watch, une organisation dont le but est de soutenir la vision néo-conservatrice du Proche-Orient dans les universités états-uniennes. Voir à ce sujet, l'investigation du Réseau Voltaire : « *Le Centre pour la politique de sécurité : les marionnettistes de Washington* ». Il a participé au sommet de Jerusalem.

« Nommer l'ennemi »

Source : Jerusalem Post

Référence : « Naming the enemy », par Daniel Pipes, *Jerusalem Post*, 18 août 2004.

George W. Bush a récemment admis qu'il avait mal nommé la guerre au terrorisme et qu'il aurait dû l'appeler « la lutte contre les idéologues extrémistes qui ne croient pas dans les sociétés libres et utilisent le terrorisme pour secouer la conscience du monde libre ». Cette importante concession est une réponse aux critiques croissantes contre le terme de « guerre au terrorisme » (comment peut-on combattre une tactique ?) et vise à remplacer le terme de guerre au terrorisme par « guerre aux idéologues extrémistes ». Cette terminologie permet d'amorcer la guerre des idées, mais encore faut-il nommer cette idéologie, Bush doit désormais désigner ces idéologues.

Depuis le 11 septembre, le président a tenu plusieurs discours dans lesquels ils désignaient explicitement les extrémistes musulmans comme nos adversaires. Il les a parfois placés sur le même plan que les nazis ou les communistes. Le mois dernier, il a franchi un nouveau pas en désignant pour la première fois nos ennemis comme des « militants islamistes ». La somme des interventions de Bush et de son équipe démontre qu'ils ont une vision pertinente de l'ennemi à combattre. Bush a affirmé que ce qu'il combattait était le troisième totalitarisme, il faut maintenant qu'il le nomme clairement.